



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 71798

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression des pratiquants du Falun Gong par le Gouvernement de la République populaire de Chine. Le Falun Gong est une méthode d'hygiène de vie alliant des exercices physiques et la méditation, basée sur les idées de vérité, bonté et tolérance. Il s'agit d'une spécificité de la culture et de la civilisation chinoises. A partir de 1999, les autorités chinoises ont entamé une politique de répression quasi systématique des pratiquants du Falun Gong, et près de 70 millions de personnes seraient persécutées (arrestations, détentions, tortures, rééducation en camp de travail, enfermement en hôpital psychiatrique et décès à la suite de mauvais traitements). Cette politique s'apparente à une violation manifeste des droits d'opinion, d'expression et d'association, qui font partie des droits fondamentaux de l'homme, et, par conséquent, une violation manifeste de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 signée par la Chine. Il lui demande quels moyens politiques et diplomatiques le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour faire évoluer la position des dirigeants chinois sur le respect des droits de l'homme, base fondamentale à tout pays pour avancer vers un système démocratique et économiquement développé.

Texte de la réponse

La France suit avec attention la répression dont font l'objet en Chine les membres du Falungong et les violations des droits de l'homme dont ils peuvent être victimes à l'occasion de cette campagne, commencée en 1999. Quoique le nombre des personnes touchées par celle-ci fasse l'objet d'estimations contradictoires, la France note avec inquiétude, ainsi que ses partenaires européens, une nouvelle intensification de la répression depuis l'automne dernier et de nombreuses allégations de torture. Sans se prononcer sur la nature complexe du mouvement Falungong, ni sur les principes philosophiques qui le sous-tendent, la France est vigilante sur la question du respect par la Chine de l'état de droit et des droits de l'homme. Le respect des libertés fondamentales, et notamment de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté de croyance, est régulièrement rappelé aux autorités chinoises à l'occasion de rencontres bilatérales et au niveau européen. En particulier, dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, lors du conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE le 22 janvier 2001 ou dans ses déclarations devant l'assemblée générale des Nations unies, l'Union européenne a exprimé à plusieurs reprises la préoccupation que lui inspire la répression du Falungong. Le gouvernement français, en coordination avec ses partenaires européens, continuera de mettre en oeuvre un ensemble de moyens cohérents (évocation de cette question lors de rencontres bilatérales, dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, prises de position dans les instances internationales compétentes, coopération technique) pour appeler les autorités chinoises au respect des droits individuels et collectifs.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71798

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 121

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2293